

## **A l'attention de Monsieur le Maire**

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT  
8 RUE DES SOURCES**

**19330 FAVARS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

**DU COMITE SYNDICAL**

**DU 11 avril 2017**

*Le Comité Syndical s'est réuni le **mardi 11 avril 2017 à 16 H 30** au siège du syndicat sous la présidence de Mr DESNOTS Jean-Paul,*

### **délégués présents :**

Monsieur GUINDRE (CHANTEIX)  
Messieurs DESNOTS et DELVERT (FAVARS)  
Messieurs CHASTANET et DUQUAY (ST CLEMENT)  
Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)  
Messieurs DUPAS et DELAGE (ST MEXANT)  
Messieurs GOLFIER et MACHEIX (STE FEREOLE)  
Madame PATRAUD et Monsieur ENEMAN (VENARSAL)  
Madame BORIE et Mr DUQUESNOY (ST HILAIRE PEYROUX)

---

### **Autres personnes présentes :**

Mme GERAUD, Melle SERVARIE, Mr PLANAS, agents du Syndicat

Mr TOCK, bureau d'Etudes SOCAMA

## **I. EXERCICE COMPTABLE 2016**

Madame GERAUD, responsable du service Administratif et Financier a présenté les documents budgétaires pour l'année 2016.

Dans un premier temps, le Compte Administratif et les résultats de clôture sont présentés.

Voici ci-après les résultats de clôture pour 2016 :

### **Pour la section d'exploitation :**

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
968 742,13 €	1 263 354,77€
<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION : 294 612,64 €</b>	

### **Pour la section d'investissement :**

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
293 578,92 €	754 987,29 €
<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION : 461 408,37 €</b>	

Monsieur DELVERT soumet au vote du Comité Syndical le Compte Administratif.

***Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016***

Dans un second temps, le Compte de Gestion établi par la Trésorerie de Tulle est présenté. Il apparait qu'il y a concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Monsieur DESNOTS lit la délibération concernant le Compte de Gestion.

Enfin, il est demandé aux délégués de proposer une affectation du résultat d'exploitation (excédent de 294 612,64 €). Cet excédent sera affecté en totalité sur le budget 2017 au compte 002 (recettes d'exploitation).

## II. EXERCICE COMPTABLE 2017

Madame GERAUD présente la proposition de budget pour l'année 2017 :

<b><u>SECTION D'EXPLOITATION</u></b>
<b>RECETTES = DEPENSES = 1 370 000,00 EUROS</b>

### RECETTES



Vente de l'eau : 952 200 €  
+  
Travaux (branchements) : 31 600 €  
+  
Subventions d'exploitation : 13 000 €  
+  
Autres recettes : 78 587,36 €  
+  
Résultat 2016 reporté : 294 612,64 €

-----

### DEPENSES



Charges à caractère général (produits de traitements, réparations...) : 520 000 €  
+  
Charges de personnel : 390 000 €  
+  
Atténuations de produits : 120 000 €  
+  
Charges financières (Intérêts des emprunts et ICNE) : 60 000 €  
+  
Dotations aux amortissements : 179 686 €  
+  
Autres dépenses inscrites (dépenses imprévues, charges exceptionnelles ...) : 100 314 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**RECETTES = DEPENSES = 1 373 000,00 EUROS**

### RECETTES



Reprise des restes à réaliser 2016 : 251 000 €

+

Renforcement de l'alimentation en eau potable de Sainte Féréole  
(subventions) : 37 705,63 €

+

PAB de Saint Mexant (subventions) : 31 200 €

+

Renforcement de l'alimentation en eau potable de Sainte Féréole  
(emprunt) : 236 200 €

+

PAB de Saint Mexant (emprunt) : 155 800 €

+

Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) : 179 686 €

+

opérations patrimoniales (frais d'études) : 20 000 €

+

Reprise excédent de clôture 2016 : 461 408,37 €

-----

### DEPENSES



Reprise des restes à réaliser 2016 : 591 122 €

+

Crédits budgétaires à rajouter sur restes à réaliser 2016 : 97 117 €

+

Nouveaux programmes (travaux) : 490 000 €

+

Dépenses obligatoires  
(remboursement capital emprunt et amortissements des subventions) : 148 761 €

+

Dépenses imprévues : 46 000 €

La délibération concernant l'approbation du budget 2017 est lue par Monsieur le Président.

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition de budget pour l'année 2017.*

Monsieur le Président donne des précisions sur deux dossiers :

- Desserte en eau potable au Moulin de Milan sur la commune de Venarsal :

Actuellement, une famille habitant au Moulin de Milan sur la commune de Venarsal n'est pas alimentée en eau potable. Ce raccordement se fera sous condition d'obtention d'une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental et d'une participation de la commune de MALEMORT/VENARSAL

- Agrandissement du siège du Syndicat :

Une demande de subvention au titre de la DETR a été déposée pour la 5<sup>ème</sup> fois. Nous n'avons pas encore de réponse. Monsieur le Président en a fait part à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture lors d'une rencontre au mois de mars.

### **III. ACHATS 2017**

Vous trouverez ci-dessous les différents achats de matériels relatifs à la proposition de budget 2017:

- Achat de 200 compteurs volumétriques pour un coût unitaire de 31 € HT

- Achat de 47 compteurs prééquipés pour effectuer la télérelève pour un coût unitaire de 79 € HT

Monsieur le Président précise que les 47 compteurs prééquipés seront installés dans deux lotissements, un sur la commune de Saint Germain les Vergnes et un sur la commune de Venarsal.

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces achats*

### **IV. ACCEPTATION DE PRODUITS IRRECOUVRABLES EN CREANCES ETEINTES**

Suite à un dossier d'un abonné en surendettement il est nécessaire d'annuler sa dette d'un montant de 983,20 €

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'effacement de cette dette*

## V. BORDEREAU DE PRIX 2017

Depuis 2014, le Syndicat établit un bordereau de prix des pièces nécessaires pour les divers travaux de branchements.

Monsieur le Président soumet sa proposition de ne pas augmenter les tarifs.

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le bordereau de prix tel que présenté et l'application à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017*

## VI. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU SEIN DU SYNDICAT

Suite au départ à la retraite en juin 2016 de Mr Jean Pierre LAVAL et afin de pallier la charge de travail existante et diversifiée au sein du service technique et à la prise d'astreinte, il apparaissait opportun de pouvoir embaucher définitivement un agent supplémentaire. De ce fait, Monsieur Guillaume ZAFFALON est actuellement en contrat d'emploi d'avenir depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et satisfait aux exigences d'un poste d'Adjoint Technique. Il serait donc souhaitable de proposer une embauche à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 en tant que stagiaire.

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la nomination au poste d'Adjoint Technique de Monsieur Guillaume ZAFFALON à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 en tant que stagiaire.*

## VII. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite à la création du poste d'Adjoint Technique, voici le tableau des emplois modifié :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial

Grade : Adjoint Technique

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1



### Renforcement de l'alimentation en eau potable de Sainte Féréole

Une consultation va être lancée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

Le chantier va commencer au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 avec une première tranche ferme estimée à 274 000 € HT (secteur Lachamp - Laborde sur la commune de Saint Germain les Vergnes) .

Une seconde tranche (dite optionnelle) sera faite en 2018 estimée à 183 000 € HT (secteur Laborde sur la commune de Saint Germain les Vergnes - Aujol sur la commune de Sainte Féréole)

Ces deux tranches seront financées :

- par une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze pour un montant de 75 800 €
- par un emprunt pour un montant de 381 200 €

### Loi NOTRE - prise de la compétence Eau par TULLE AGGLO :

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical des avancées sur ce dossier :

- une étude a été lancée par TULLE AGGLO avec l'aide de l'Office International de l'Eau et la société PPS

- une rencontre a eu lieu au siège du Syndicat en présence de Mr ZABOURAEFF, Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze, Mme LAFARGE de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales de la Préfecture de la Corrèze, Mr GENESTE, Président du Syndicat des Eaux de Perpezac et Mr DESNOTS, Président du Syndicat des Eaux du Maumont. Cette rencontre avait pour but de faire part du projet de fusion des deux Syndicats et le rattachement de quelques communes autour qui sont actuellement en régie municipale pour l'eau potable. Le périmètre de cette future nouvelle entité devra être transmis en Préfecture et à TULLE AGGLO avant la fin de l'année 2017. Les 7 syndicats des eaux de l'agglomération de TULLE devront présenter un projet cohérent afin de gérer l'eau potable sur l'ensemble du territoire de cette agglomération (soit 45 communes)

- une réunion va avoir lieu au siège du Syndicat des Eaux du Maumont le 20 avril en présence de Mr DESNOTS, les vice-présidents du Syndicat, Mr FOUCHE , Maire de la commune de CORNIL et Mr VAUX, Maire de la commune de CHAMEYRAT pour discuter d'une éventuelle fusion, des moyens humains et matériels pour gérer cette compétence au sein des deux communes, des réseaux d'eau et du parc compteurs existants.

- Monsieur DESNOTS souhaite prévoir au plus vite trois réunions :
- une avec Monsieur le Maire d'Uzerche : Jean-Paul GRADOR
- une avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche : Michel DUBECH
- une avec Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Frédéric SOULIER

Si cette fusion entre le Syndicat des Eaux de Perpezac, le Syndicat des Eaux du Maumont et quelques communes alentour devait aboutir, cette nouvelle structure regrouperait 17 communes. La date envisagée pourrait être le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Point sur la pluviométrie :

Au 11 avril 2017, il y a eu **322 mm de précipitations** (diminution de moitié entre 2016 et 2017 et quantité pratiquement identique qu'en 2015 à la même époque)

Etat des recouvrements -Impayés :

Au 30 mars 2017, pour la période 2007-2017 il reste 168 653,88 € d'impayés.